

Saint-Martin-d'Hères, le mardi 10 octobre 2023

Le président de l'Université Grenoble Alpes
à

Mesdames et messieurs les membres du Conseil
d'Administration de l'Université Grenoble Alpes

**Convocation au Conseil d'Administration
de l'Université Grenoble Alpes**

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil d'Administration (CA) qui se tiendra le :

Mardi 17 octobre 2023
De 9h à 12h et de 13h à 15h

Auditorium de l'IMAG
150 place du Torrent
Domaine universitaire
38401 SAINT-MARTIN-D'HERES

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Informations**
- 2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023**
- 3. Point stratégique**
 - 3.1. Bilan du plan d'amélioration continue UGA 2020-2022
- 4. Affaires financières (hors établissements-composantes)**
 - 4.1. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2023 *
 - 4.2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable
 - 4.3. Sortie d'immobilisations de l'inventaire
 - 4.4. Recapitalisation de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) *Linksum*
- 5. Ressources humaines (hors établissements-composantes)**
 - 5.1. Campagne d'emploi 2024 : enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS
 - 5.2. Rapport social unique 2022
- 6. Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (hors établissements-composantes)**
 - 6.1. Charte mobilités – déplacements professionnels
- 7. Recherche**
 - 7.1. Fermeture de structures de recherche :
 - 7.1.1. Pôle Grenoble Cognition (PGC)
 - 7.1.2. Fédération de Recherche en Écologie et Environnement Alpes (FREE-Alpes)

8. Formation et vie étudiante (hors établissements-composantes)

- 8.1. Répartition des places en deuxième année du premier cycle des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP) 2024-2025
- 8.2. Attribution des bourses ERASMUS+

9. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes)

- 9.1. Statuts :
 - 9.1.1. Département Licence Sciences et Technologies (DLST)
 - 9.1.2. Département Sciences Drôme Ardèche (DSDA)
 - 9.1.3. Institut Universitaire de Technologie 2 (IUT 2)
 - 9.1.4. Service Des Langues (SDL)

10. Questions diverses

***J'attire votre attention sur le fait que le point 4.1. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2023 requiert le quorum physique et donc la participation de la moitié des membres en exercice (les procurations ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum physique).**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du Conseil d'Administration, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant titulaire qui ne pourra pas être présent, est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.

Yassine

Yassine LAKHNECH

